



Budget participatif

Le budget participatif (BP) est un mécanisme qui permet aux citoyens de travailler avec les élus locaux pour convenir de la manière de dépenser plus efficacement les ressources limitées de leurs communes.

Ceci se traduit par la participation effective des citoyens dans la prise de décision portant sur l'allocation et la gestion d'une partie des ressources financières publiques disponibles (budget équipement/investissement), en complément des autres mécanismes traditionnels de bonne gouvernance locale.



LES BÉNÉFICES

Sociaux

- Promotion de l'inclusion sociale : Habilitation des groupes vulnérables à accroître leur influence dans les décisions budgétaires – pas uniquement les élites et les groupes d'intérêt puissants.
- Réduction des écarts territoriaux : Réorientation des investissements publics vers les services de base dans les quartiers marginalisés.

Communaux

- Renforcer l'image d'une commune ouverte sur la participation et à l'écoute constante des citoyens.
- Efficacité accrue dans le ciblage budgétaire qui reflète les véritables priorités des citoyens.
- Amélioration de la transparence en donnant accès aux informations budgétaires de la commune.

LES COMMUNES MAROCAINES DÉJÀ ENGAGÉES

Chefchaouen, Larache et Tétouan

Le Budget Participatif a été mis en œuvre en 2014 à Chefchaouen, Larache et Tétouan dans le cadre du projet « *Promotion de la culture de reddition des comptes dans les communes de la région Tanger-Tétouan* » où plusieurs activités ont eu lieu dans chaque Commune : cycle de formation aux parties prenantes, ateliers participatifs pour proposer des projets, journée de vote pour prioriser les projets par les citoyens. Les projets proposés et retenus ont été :

- **Chefchaouen** : projet de mise en place de gardes-corps, de bancs et de poubelles le long de la source Rass El-Ma ;
- **Larache** : projet de réhabilitation et de rénovation de l'Église San José ;
- **Tétouan** : équipement d'une salle informatique, d'une bibliothèque pour enfants, et d'une autre pour adolescents, d'une salle de premier accueil pour les femmes et un d'espace enfant.

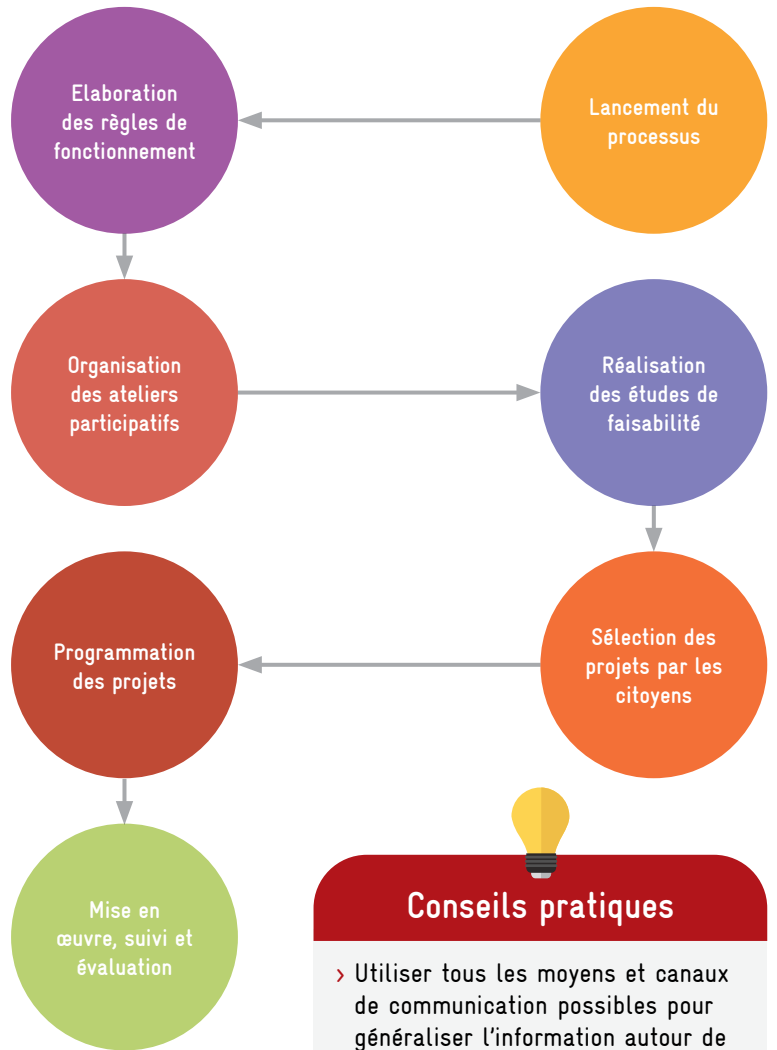
Après l'achèvement de projets, une audience publique de réédition des comptes a été organisée dans chaque Commune pour informer les citoyens des résultats. Afin de pérenniser le mécanisme, une charte de principes pour le BP a été approuvée par chaque Conseil communal.



COMMENT FAIRE ?

Il n'existe pas de modèle commun de budget participatif qui puisse être généralisé aux communes. C'est pourquoi, chaque commune doit choisir ce qui correspond à ses spécificités. Néanmoins, voici les grandes phases d'un BP :

- > Élaborer les règles de fonctionnement du BP en concertation avec les citoyens et la société civile : les responsabilités des parties prenantes, les critères de choix des projets, les mécanismes de suivi et d'évaluation du processus et de la mise en œuvre des projets ;
- > Organiser des ateliers participatifs d'identification des projets ; Cette phase est aussi l'occasion d'élire les représentants des citoyens pour suivre le processus jusqu'à la fin ;
- > Préparer des études technico-financières pour soutenir l'évaluation des projets proposés par les citoyens et classification des priorités par l'équipe communale ;
- > Vote des citoyens ;
- > Approbation des projets voté par le Conseil communal et qui seront inclus dans le plan d'action communal ;
- > Mise en œuvre des projets, tout en assurant le suivi et évaluation avec la participation des représentants choisis par les citoyens précédemment.



Conseils pratiques

- > Utiliser tous les moyens et canaux de communication possibles pour généraliser l'information autour de l'événement.
- > Communiquer clairement aux citoyens les informations budgétaires et les limites de prise en charge des propositions de projet.
- > Assurer une formation à l'équipe interne de gestion sur les techniques de modération et d'animation.
- > Prévoir des méthodes d'animation dynamiques assurant la participation du plus grand nombre de citoyens.
- > Organiser des séances d'évaluation du déroulement de tout le processus dans une perspective de reconduction.

Point de départ

- > Lancer le processus du budget participatif par une décision du Conseil communal, accompagnée d'une communication publique autour de cette décision et de ses objectifs.
- > Désignation d'une équipe interne de gestion du BP.
- > Définir les zones géographiques d'intervention et les secteurs inclus dans le BP.

Défis à relever

- > Créer un large consensus politique pour éviter des blocages éventuels du processus du BP.
- > Réaliser les projets votés par les citoyens est essentiel pour renforcer la confiance et l'enthousiasme des citoyens.
- > Responsabiliser et motiver les fonctionnaires de l'équipe interne de gestion.

CoMun – coopération municipale

Gouvernance locale et participative au Maghreb

CoMun est un programme régional pour le développement urbain et la gouvernance locale mis en œuvre par la Direction générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Gouvernement fédéral allemand. Ce programme contribue au processus de décentralisation ainsi qu'à la mise en place de structures participatives au Maroc.

PLUS D'INFOS

- Guides gouvernance participative : www.co-mun.net/maroc/les-reseaux-thematiques/remagp-gouvernance-participative
- Etat des lieux des approches participatives : <http://www.co-mun.net/maroc/les-reseaux-thematiques/remagp-gouvernance-participative/etat-des-lieux-et-benchmarking>

